



Suissetrafic.com
p.a. M. Didier Reichenbach
Rue du Valentin 30
1004 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} octobre 2007
T. 17/1426 – TVX/jw

Métamorphose / Questionnaire Suissetrafic.com

Monsieur,

La Municipalité a pris connaissance du questionnaire concernant le projet Métamorphose publié sur le site internet de Suissetrafic.com.

Malgré la présentation pour le moins partielle de Métamorphose qui y est faite, elle souhaite néanmoins y répondre point par point. Vous trouverez en annexe votre questionnaire rempli, que vous voudrez bien mettre en ligne sur votre site.

Dans cette attente et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez au futur de sa ville, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexe : ment.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Métamorphose : nos questions

Métamorphose : nos questions

1) INTRODUCTION.....	2
2) GENERALITES.....	4
3) SITUATION GEOGRAPHIQUE	8
4) TRANSPORTS.....	10
5) LOGEMENT ET ECO-QUARTIER.....	14
6) COMMERCES	16
7) EQUIPEMENTS SPORTIFS	17
8) ENERGIE/ZONE DE VERDURE/PARCS.....	18
9) CONSULTATIONS/PARTICIPATIONS	19

1) INTRODUCTION

SUISSETRAFIC.COM a adopté divers points du "Manifeste Métamorphose" paru le 16.04.2007. Ce site internet se veut le porte-parole d'une vision futuriste de la ville et de notre environnement.

SUISSETRAFIC.COM considère que le projet "Métamorphose" n'est pas démocratique. Les concertations initiales ont été limitées à quelques clubs sportifs et aux organes politiques qui désirent à tous prix faire passer leur projet de 3000 nouveaux logements durant la présente législature. Ne pas donner le choix d'une alternative à un déplacement des activités sportives au sud de la ville rend le dialogue quasi impossible. Le manque de clarté sur les thèmes qui seront "discutables" ravive ce sentiment.

Les très nombreux projets en cours à Lausanne (Métamorphose en tête ; l'AquaEcopôle de Vennes ; l'extension de la zone de l'EPFL ; l'ouverture des centres commerciaux des Portes Saint-François et du Flon ; la réaffectation du bâtiment de la Poste (quartier de la gare) ; les constructions prévues dans les quartiers de Beaulieu, Recordon, avenue de Provence, de Sévelin, de Malley ; la construction d'un musée des Beaux-Arts à Bellerive et ceci sans compter la pléthore de projets gravitant autour de la ville comme à Romanel ou Mont-sur-Lausanne nous inquiète particulièrement.

Si nous ne pouvons qu'approuver le fait de vouloir densifier la ville nous sommes dubitatifs quant aux moyens employés. Nous estimons qu'il est primordial de s'ouvrir aux idées de tous bords afin d'aboutir à une meilleure réussite.

Les citations ci-dessous résument bien le thème de la densification. Tiré du rapport "LA DENSIFICATION POUR UN URBANISME A ECHELLE HUMAINE" de Lucien Dumont-Fouya.

" Pour être réussie, la densification doit être comprise et acceptée. C'est nécessairement un processus lent qui suppose évolutivité et réversibilité. Il ne s'impose pas. "

"La « densité » est synonyme de « mobilité » et de « sécurité ». Il faut en faire une des composantes de l'urbanité."

" Les villes « attirantes » sont celles qui, par la qualité de leur bâti, par la variété de leurs équipements collectifs (associatifs, culturels, médicaux, sanitaires, sociaux, sportifs, touristiques, etc.), et de leurs emplois, par la richesse de leurs espaces publics et privés, de leurs infrastructures terrestres et par la qualité de leur desserte, par la présence de services de toute nature privés et publics, répondent à la diversité des attentes et des besoins des populations et présentent une véritable dynamique économique."

"La création de corridors écologiques, la plantation d'arbres aux essences variées, la protection des espèces animales et végétales, la récupération

SUISSETRAFIC.com ... la ville pour tous "Nos questions sur Métamorphose"

des eaux pluviales pour alimenter l'arrosage, l'utilisation de l'énergie solaire, une végétation abondante et variée s'inscrivent, sans conteste, dans une politique raisonnée de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie, ainsi que dans une démarche de développement durable."

Afin d'activer le débat et d'en savoir plus **SUISSETRAFIC.COM** a élaboré un certain nombre de questions en relation avec "Métamorphose" et les différents projets qui sont actuellement à l'étude sur le territoire communal ou proche de celui-ci.



Réinventons donc la ville ENSEMBLE. Tant les architectes, urbanistes, élus, habitants doivent se donner la main et créer **ENSEMBLE** la ville de demain. Il est grand temps d'amener ce débat sur le devant de la scène publique sans quoi une avalanche d'oppositions risque de voir le jour face à des projets imposés et mal perçus par le public. Les édiles se doivent d'apporter tout le soin nécessaire à une non-confrontation avec la population.

SUISSETRAFIC.COM
le 09.08.2007

Commentaire sur l'introduction : La Municipalité ne peut pas laisser écrire que Métamorphose est un projet non démocratique. Le préavis déposé au Conseil communal par la Municipalité est un préavis d'intention exprimant les volets urbanistiques d'un programme de législature. C'est la première fois qu'une Municipalité pousse aussi loin le processus démocratique. Mais surtout il est inconcevable d'écrire que ce projet se fait sans concertation alors même que la Municipalité demande au Conseil un demi-million de francs pour financer la démarche participative.

Quant à la description de la ville que donne L. Dumont-Fouya, elle correspond assez bien à Lausanne telle qu'on peut la vivre aujourd'hui et telle qu'on la projette pour demain, grâce notamment à Métamorphose.

2) GENERALITES

Le nombre de projets de construction ou de réhabilitations dans la ville de Lausanne est effarant. Plusieurs indicateurs économiques font déjà pointer une certaine surchauffe immobilière, en particulier sur l'arc lémanique.

Ne pensez-vous pas accentuer à moyen terme une surchauffe de la construction dans une zone où les prix sont déjà partis en flèche ces 24 derniers mois ?

Réponse : Les indicateurs économiques indiquent plutôt selon les secteurs un tassement de l'activité immobilière. Le projet Métamorphose met en place un processus qui verra se concrétiser les réalisations de manière échelonnées dans le temps, chacune ayant son rythme d'élaboration propre qui s'adaptera à la conjoncture du moment.

METAMORPHOSE, tel que présenté par la Municipalité, ne fait assurément pas l'unanimité tant auprès d'associations locales, d'urbanistes, d'architectes et de la population en général.

Ne pensez-vous pas qu'une réflexion plus générale et globale devrait avoir lieu sur le devenir de notre ville avant la présentation d'un mégaprojet prêt à raviver les voix divergentes et à créer une scission de la population avec les autorités ?

Réponse : Aucun projet ne fait l'unanimité. En soumettant ses **intentions** au Conseil communal et en montrant que celles-ci seront soumises à différents processus participatif et institutionnels, la Municipalité étend au contraire le champ de l'exercice de la démocratie.

Les villes changent. Les habitudes également. Il est du devoir des organes politiques d'anticiper l'avenir.

Ne pensez-vous pas que le projet METAMORPHOSE se trouve très en retrait d'une vision futuriste de notre développement urbain? (Concept encore basé sur le transport individuel, concentration d'activités sportives et commerciales "lourdes" dans un périmètre restreint, etc.) ?

Réponse : Le projet Métamorphose est justement le contraire : Développement des transports publics, implantation du stade de football près d'un axe lourd de transports publics (m1), décentralisation des P+R, déconcentration d'activités sportives (actuellement il y a 13 terrains de football à la Pontaise !), recherche d'activités d'accompagnement « non lourdes », etc.

METAMORPHOSE, par ses options crée des disparités importantes entre les quartiers.

En considérant les quartiers Nord comme seulement propices à l'habitat ne pensez-vous pas commettre une fracture dans l'équilibre des activités à Lausanne ?

Réponse : Le quartier nord est au contraire voulu comme un quartier mixte : habitat, activités économiques, équipements publics etc.

La préservation du sol et de la biodiversité; l'utilisation de matériaux locaux et durables; l'objectif zéro carbone et qualité de l'air; l'éco-gestion de l'eau; la tendance zéro déchet; les transports durables; la solidarité, convivialité et participation; le bien-être, santé et confort; la préservation de la culture et du patrimoine, la mixité fonctionnelle, etc. font partie des principes de développement durable pour l'éco-quartier tel que vous le définissez dans le rapport-préavis.

Ne pensez-vous pas que de tels principes devraient être appliqués systématiquement à toute la ville et toucher au minimum tous les nouveaux projets et constructions ?

Réponse : Les principes proposés pour l'éco quartier sont d'abord applicables là où la ville se crée. C'est possible grâce au projet Métamorphose, qui dispose aux Plaines du Loup d'un terrain d'application idéal. Dans le reste de la ville, quels que soient les idéaux auxquels chacun peut aspirer, l'évolution dépend de la volonté, de la possibilité et de la nécessité de modifier un état de fait. Elle n'est donc possible qu'au rythme de l'évolution naturelle de

SUISSETRAFIC.com ... la ville pour tous "Nos questions sur Métamorphose"

la ville. Les exemples ne manquent cependant pas pour montrer que Lausanne agit ponctuellement, mais en continuité dans cette direction (gestion des déchets, constructions publiques Minergie, investissement dans les énergies renouvelables, etc.).

La ville du futur doit se concevoir autrement. Mais les bases qui serviront à un tel développement font complètement défaut dans les options communales en matière de développement urbain.

La Municipalité a-t-elle prévu d'agir afin d'adopter à l'échelle régionale voire suprarégionale une véritable politique de développement durable ?

Réponse : La Ville participe aux instances régionales et coordonne l'aménagement du territoire avec ses voisines. Elle est très fortement impliquée, aussi bien politiquement que techniquement dans l'élaboration des quatre schémas directeurs (ouest, est, nord et centre) de la région lausannoise, ainsi que dans le Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Dans la presse on a pu déjà apercevoir quelques esquisses du futur stade du Léman.

Qu'elle implication a dans le futur l'architecte lausannois Jean-Baptiste Ferrari, auteur du projet dévoilé ?

Réponse : Il aura l'implication qu'il choisira d'avoir au même titre que tous les architectes qualifiés selon les règles ad hoc pour participer aux concours d'architectes et aux marchés publics.



La ville de Lausanne a nommé en 1997 un "délégué à la protection du patrimoine bâti".

Concernant "Métamorphose" nous n'avons jamais entendu officiellement la position de ce délégué concernant la destruction du bâtiment classé 3 (stade de la Pontaise).

Délégué à la protection du patrimoine bâti

Après les villes de Berne, Bienne, Genève, Saint-Gall et Winterthur, Lausanne s'est dotée d'un «conservateur des monuments» appelé ici **délégué à la protection du patrimoine bâti**.

Entré en fonction le 1^{er} juin 1997, sa tâche consiste à **analyser les dossiers de demandes de permis de construire** pour la transformation, ou autre, des **bâtiments et objets classés** de compétence communale (objets en notes *3* et *4*). Cette catégorie représente 80% des bâtiments et objets recensés. Pour les monuments classés ou inscrits à l'inventaire cantonal des monuments historiques (c'est-à-dire les objets en note *1* ou *2*), le délégué à la protection du patrimoine bâti adresse, après analyse du dossier et pendant l'enquête publique, un préavis au conservateur cantonal des monuments historiques.

Les tâches du délégué consistent également à répondre aux questions que se posent les professionnels de la construction et, le cas échéant, à faire des suggestions tendant à améliorer les projets présentés, à renseigner des personnes de l'Administration, à rédiger des notices historiques – brèves monographies – et à fournir aux étudiants et au public les informations demandées.

A l'occasion des «Journées Européennes du Patrimoine», 2^e week-end de septembre, la Ville de Lausanne apporte sa contribution pour ce qui concerne son territoire par une réflexion et des prestations de nature didactique et pratique autour du thème choisi.

Pourquoi ?

Réponse : Cf. ci-dessous

A quoi sert un poste de "Délégué à la protection du patrimoine bâti" si celui-ci ne se fait pas entendre et ne donne pas son avis sur des éléments aussi importants ?

Réponse : Le délégué à la protection du patrimoine bâti n'a pas à « prendre position officiellement » sur les intentions de la Municipalité. Son rôle est « d'analyser les dossiers », c'est-à-dire de fournir des outils d'évaluation à l'intention de la prise de décision, qui est un arbitrage entre des intérêts pouvant être divergents. Dans le cadre de Métamorphose, il est effectivement appelé à faire cette analyse pour le stade de la Pontaise. La note attribuée aux bâtiments dans le recensement est, elle, une information publique toujours disponible.

Le stade de la Pontaise est classé avec la note 3.

Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Réponse : Le stade de la Pontaise n'est pas classé, mais recensé avec la note 3. Cela signifie qu'en cas de transformation ou de démolition certaines précautions doivent être prises.

Faut-il respecter les classifications des bâtiments ?

Réponse : Comme pour tous les immeubles sous sa responsabilité, la Commune respectera le recensement pour les bâtiments concernés par le projet Métamorphose.

3) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Métamorphose va rassembler au sud de la ville toutes les activités de loisirs de masse.

Pensez-vous que cette concentration soit souhaitable et pourquoi?

Réponse : Métamorphose ne va pas concentrer « toutes les activités de loisirs de masse » au sud de la ville. Si la proximité du lac attire naturellement certaines activités (comme les bords de mer, les berges de la Seine, etc.), les activités de loisirs de Lausanne restent au contraire, dans la mesure où la topographie le permet, extrêmement bien réparties sur le territoire : sports au nord de la ville (Marronniers, Bois-Gentil, une dizaine d'autres terrains de football, patinoire, tennis, etc.), Palais de Beaulieu, zones de loisirs de Sauvabelin et du Chalet à Gobet, piscine de Mon-Repos, etc. Les derniers investissements consentis dans ce domaine sont précisément situés au nord de la ville pour l'Aqua-Ecopole de Vennes.

Le plateau de friche industrielle de Malley semble être plébiscité par divers intervenants (population, urbanistes et architectes) pour ériger un nouveau stade.

Ne serait-il pas possible d'entrer en matière sur cette alternative et qu'est-ce qui vous en empêche ?

Réponse : Si l'hypothèse de Malley a été suggérée par quelques-uns, elle n'a été en aucun cas plébiscitée. Elle concerne un terrain moins bien desservi que les Prés-de-Vidy et qui n'est pas disponible. En outre, Malley fait l'objet d'une planification déjà bien engagée, sur la base d'un concours d'urbanisme engagé par le Schéma directeur de l'ouest. Ce site, au cœur d'un territoire très urbanisé, est de plus voisin d'activités sportives à caractère régional existantes qui provoquent des nuisances considérables pour le voisinage lors de manifestations importantes, et il n'est pas utile de les amplifier.

Il est important que l'agglomération lausannoise toute entière arrive à respecter les lois et ordonnances sur la protection de l'environnement en vigueur.

Etant "au cœur de l'agglomération" (préavis page 9) ne pensez-vous pas que le nouveau complexe sportivo-commercial risque de générer des nuisances incompatibles avec les lois et normes en vigueur (pollution, bruit, etc.) ?

Réponse : Les études en cours permettront de quantifier exactement les impacts du projet, qui sera soumis aux dispositions légales, comme n'importe quel autre.

Parmi les raisons invoquées par le déplacement du stade on retrouve une référence à l'altitude du lieu. (préavis page 10). Un bon nombre de sportifs s'entraînent à des altitudes bien supérieures à 600 mètres (celle de la Pontaise) et ceci sans problème.

Faut-il en déduire que les lausannois sont si sensibles et délicats ?

Réponse : Un terrain de football n'est pas un terrain d'entraînement, mais un terrain de match. Sur la question climatique, les personnes concernées sont unanimes. De plus, le

SUISSETRAFIC.com ... la ville pour tous "Nos questions sur Métamorphose"

projet comporte aussi une piscine régionale pour laquelle le positionnement au centre de l'agglomération est idéal.

Vous argumentez également que la bise souffle beaucoup plus fort sur le plateau de la Pontaise.

Des mesures ont-elles été faites pour prétendre cela et si oui est-il possible d'en obtenir le rapport ?

Réponse : Non.

4) TRANSPORTS

Il n'existe actuellement aucune liaison nord-sud pour les TP. Le plan des transports publics 08 ne prévoit pas cette possibilité.

Avec la concentration des activités sportives au sud ne risque-t-on pas de créer un déséquilibre dans leur utilisation ?

Réponse : Le réseau 08 des TL comprend plusieurs liaisons nord-sud par métro et bus et il est faux de parler de concentration (voir les réponses précédentes). Le projet Métamorphose prévoit de plus une nouvelle offre nord-sud et les transports du secteur sud-ouest seront renforcés dans le cadre de la collaboration régionale.

Pensez-vous qu'une telle liaison soit possible et souhaitable ?

Réponse : cf. ci-dessus.

Dans le cadre de la création du M3 on s'achemine, semble-t-il, vers une solution souterraine. La désignation M3 est symptomatique.

Le débat sera-t-il possible sur ce sujet étant donné que dans le rapport-préavis on peut lire à la page 22 ceci: *"... des étapes de consultation et d'information peuvent être proposées de manière sensiblement plus suivies que par le passé."* mais mentionne auparavant qu'*"il est difficile de préciser ... quelle est la marge de manœuvre pour des phases de concertation dans la mise en place du concept."*

Réponse : L'appellation m3 a été inventée par les médias. Le principe de renforcement des transports publics en direction de la

SUISSETRAFIC.com ... la ville pour tous **"Nos questions sur Métamorphose"**

Blécherette laisse complètement ouverte la question de la technologie, métro, tram, funiculaire, etc. Suissetrafic.com pourrait tout aussi bien donner l'appellation X3.

En décembre 2006 Frédéric Brundler émettait l'idée d'un tram entre le Flon et la Blécherette.

Est-ce que cette idée vous paraît bonne et faut-il en tenir compte ?

Réponse : Cette option sera évaluée au même titre que les autres.

L'argument: *"l'installation de cet équipement multifonctionnel régional est un atout supplémentaire dans la perspective du déclassement du dernier tronçon de l'autoroute"* peut faire penser que ce déclassement dépend de la construction du nouveau stade.

Est-il possible de déclasser cette route sans la construction du stade à cet endroit ? Si oui, dans quels délais ?

Réponse : Les réelles perspectives de voir se réaliser le déclassement de l'autoroute dépendent de nombreux critères techniques, économiques et politiques parmi lesquels le poids de la construction du stade n'est pas quantifiable a priori. Il est cependant certain que l'ensemble projeté aux Prés-de-Vidy contribuera à l'urbanisation du secteur indispensable pour un tel déclassement.

La construction d'un tunnel routier entre l'avenue de Rhodanie et l'avenue de l'Elysée est lié avec le projet "Métamorphose" (préavis point 3.3.2 page 16). Un tel ouvrage engendrera assurément un trafic de transit supplémentaire et encouragera l'utilisation du véhicule individuel. Cette façon de construire est digne des années 60 où seul le trafic privé prédominait. Faut-il rappeler qu'en 1980 la population rejeta l'absurde bretelle autoroutière qui devait relier les sorties de la Maladière et de la Conversion en passant par Ouchy ?

Pourquoi faire croire que les deux projets sont liés lorsque l'on sait que le tunnel était déjà mentionné dans le Plan Directeur Communal de 1995 ?

Réponse : Le projet Métamorphose propose d'étudier un dispositif de contournement d'Ouchy. Contrairement à ce que vous écrivez dans l'introduction de votre question, le préavis ne donne pas des résultats d'étude de trafic à venir avant qu'elle ne soit faite.

Pourquoi ne pas modifier les systèmes de circulation de cette région sans construction supplémentaire tout en préservant les quartiers d'habitation des nuisances automobiles ?

Réponse : Idem ci-dessus, l'étude de trafic vérifiera les options.

Afin d'être cohérent en matière de transport et d'écologie il serait souhaitable de situer les P+R en périphérie de l'agglomération, voire proche des gares RER du réseau CFF et non de la ville. Ainsi ils apporteraient les effets escomptés. L'idéal serait de s'en passer et de les transformer en Bike + Ride.

Pourquoi situer un P+R dans la zone de la Bourdonnette ?

Réponse : Le P+R des Prés-de-Vidy est idéalement placé à l'extrémité de l'autoroute, mais il est vrai que d'autres P+R devraient compléter le dispositif en limite d'agglomération. Leur réalisation n'est pas du ressort de Lausanne mais des villes périphériques.

Selon le rapport-préavis des études seraient en cours sur le thème des charges de circulation dans le secteur sud.

Quelles sont précisément les études de trafic entreprises et par quelle(s) société(s) ?

Réponse : Les études ne portent pas que sur les « charges de circulation », mais sur les déplacements. Leur contenu ne peut pas être publié tant qu'elles sont en cours. Elles feront de toute manière partie du rapport d'impact du projet.

On ne peut pas prétendre vouloir adhérer au développement durable sans remettre en cause nos formes de déplacement.

Est-il prévu, à court ou moyen terme, de réétudier toute la problématique de la circulation à Lausanne en redéfinissant les priorités et les moyens de transport sur tous les axes routiers (étude globale) ?

Réponse : Le Conseil communal a accepté l'ouverture d'un compte d'attente en vue de la mise à jour du Plan directeur communal, qui comprend un volet sur les déplacements.

Il a été maintes fois prouvé qu'il est important d'anticiper les déplacements par TP avant la construction des zones d'habitat et industrielles pour assurer un transfert modal.

Dans le processus de construction du Nord à quelle étape du projet sera construit un moyen de transport performant pour cette zone ? Avant, pendant ou après les constructions ?

Réponse : Il est impossible d'obtenir un financement de la Confédération si le développement du quartier n'est pas prouvé. Il sera vraisemblablement construit pendant, éventuellement après si la réalisation du quartier est très rapide.

Récemment Monsieur Olivier Français a affirmé (dans la presse) que le 80% des futurs spectateurs du nouveau stade du Léman projeté à Vidy se déplaceront grâce aux transports publics.

Pour quelle raison alors vouloir faire un P+R de 1200 places et envisager d'utiliser l'actuelle autoroute afin de placer les véhicules des visiteurs ?

Réponse : Le P+R n'est pas destiné aux spectateurs, mais aux navetteurs qui viennent en ville. Si 20 % de spectateurs (maximum 3'000 pour un stade de 15'000 places) ne prennent pas les transports publics, cela peut représenter une affluence exceptionnelle de voitures pour laquelle une réserve de capacité en dehors d'un quartier habité peut être utile. Les études montreront si cette hypothèse doit être conservée. Elles analyseront également les synergies possibles entre toutes les activités présentes sur le site en matière de stationnement.

Sur quelles études s'appuie Monsieur Français pour prétendre un tel chiffre ?

Réponse : Le taux de 80 % n'est pas le résultat d'une étude, mais l'objectif fixé pour le projet.

5) LOGEMENT ET ECO-QUARTIER

A voir tous les projets qui sont lancés ici et là dans la ville ainsi que ceux des environs immédiats (Romanel et Mont-sur-Lausanne par exemple) l'impression qui s'en dégage et que le futur éco-quartier de la Pontaise agit comme l'arbre qui cache la forêt.

Qu'en pensez-vous ?

Réponse : L'éco quartier ne cache rien.

L'éco-quartier semble être l'élément phare en faveur de METAMORPHOSE. Il est présenté comme un véritable exemple avec tout ce qu'implique ce genre d'habitat. En tenant compte que cette forme d'habitat renchérit les logements dans une proportion de 10 à 30 % il est évident que ceux-ci s'adresseront à une frange aisée de la population. Ce qui est d'ailleurs exprimé par la Municipalité dans un autre préavis (Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne).

Pourquoi le pourcentage de logements sociaux n'est pas mentionné dans le préavis d'intention No 2007/19 ?

Réponse : Le renchérissement de l'investissement est généralement compensé par l'abaissement des coûts d'exploitation, ce qui signifie que le statut social des futurs habitants peut être varié. Dans son préavis, la Municipalité n'a pas mentionné le pourcentage de logements sociaux parce qu'il n'est pas connu avec précision. Si la proportion d'un tiers a été parfois évoquée, elle doit être cependant encore validée par de nombreuses étapes participatives, techniques, légales et économiques. Toutefois, la Municipalité admet le principe d'un tiers de loyers contrôlés.

Dans les premiers temps de la présentation du projet "Métamorphose" il était question d'implanter un éco-quartier dans la zone actuelle du stade et d'y mettre des habitations subventionnées sur le plateau supérieur.

Quelle est la véritable proportion de logements subventionnés dévolue à l'éco-quartier et est-ce que ce dernier occuperait toute la zone entre Les Casernes et l'aérodrome de la Blécherette ?

Réponse : L'ensemble sera déterminé par la démarche participative, par un concours d'urbanisme, etc.

Le fait de prétendre que l'éco-quartier ne peut voir le jour que dans cette version du projet Métamorphose donne une idée que seul le nord de la ville s'y prête.

Ne pensez-vous pas qu'un tel éco-quartier pourrait très bien se faire dans n'importe quelle zone de notre ville ?

Réponse : Le secteur Pontaise-Blécherette est libre, propriété communale, assez grand pour faire un quartier. Ce n'est pas le cas de « n'importe quelle zone de notre ville ».

Pour appuyer son projet la Municipalité défend le fait que le Stade ne peut voir le jour qu'au sud vu la proximité d'axes routiers importants et de moyens de TP performants. Elle décide donc unilatéralement de placer les sportifs proche du lac et les habitants tout au nord, sur le plateau de la Blécherette et des plaines du Loup.

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus agréable d'habiter au bord du lac que dans un quartier où même les sportifs ne veulent plus y être?

Réponse : La Municipalité ne « décide pas unilatéralement » puisqu'elle soumet cette option au Conseil communal et que chacun des éléments constitutifs du projet sera soumis aux procédures de décisions prévues par nos institutions (PPA, crédits, etc.). Le logement est l'une des options proposées pour les affectations qui vont accompagner le stade. Les habitants des quartiers du Pont des Sauges ou du Bois-Gentil, pas plus que les membres de la Société du Nord ne considèrent le plateau des Plaines du Loup comme inadéquat pour l'habitation. Pour les autres activités de quartier non plus.

Qu'en pensez-vous du point de vue écologique ?

Réponse : Métamorphose est un très bon projet écologique.

Les statistiques le prouvent: en Suisse les personnes aisées ont en grande majorité un véhicule privé et l'utilisent beaucoup plus intensément que le reste de la population. Le canton de Vaud était situé au 11^{ème} rang des cantons suisses les plus motorisés par 1000 habitants en 2005 avec 534 voitures de tourisme. La ville de Lausanne compte 35% de ménages sans voiture. Mais pour la plupart il s'agit de familles monoparentales, de célibataires ou de personnes âgées pour la plupart à revenu plus faible que la moyenne.

Pensez-vous sincèrement qu'il existe un potentiel si important de personnes à revenu élevé prêt à s'affranchir de leur véhicule ?

Réponse : Vos sources demanderaient à être précisées, mais en tout état de cause *le libre choix* du mode de déplacement, en particulier celui des actifs, est probablement plus accessible aux personnes aisées...

6) COMMERCES

Les commerces de proximité font très souvent défaut en ville de Lausanne.

Que pensez-vous du développement du commerce de proximité à l'aide de petites ou moyennes surfaces commerciales pour les besoins de première nécessité ?

Réponse : La Municipalité y est favorable.

En tenez-vous compte sur TOUTES les planifications d'habitations en cours à Lausanne ?

Réponse : L'installation du commerce de proximité dépend essentiellement de l'économie privée. La recherche de la mixité des affectations est cependant une pratique constante dans la planification chaque fois qu'elle a du sens.

7) EQUIPEMENTS SPORTIFS

En page 11 du préavis, sous le chapitre "Une grande salle multisports" est mentionné la perspective de la création d'une salle au lieu dit "La Tuilière". En page 29 il est dit: "A terme, ce site pourra également accueillir une grande salle multisports". Aucune date n'y est avancée.

Cette construction sera-t-elle effectuée en même temps que le projet « Métamorphose » ou s'agit-il ici d'un futur lointain ?

Réponse : Le projet Métamorphose est un processus par lequel des réalisations vont s'échelonner dans la durée. L'horizon de certaines d'entre elles est proche (terrains de la Tuilière, éco quartier, stade), celui de cette salle est plus lointain.

Et comment sera-t-elle financée ?

Réponse : Il est vraisemblable que ce sera par un partenariat privé-public, mais il est trop tôt pour l'affirmer avec certitude.

Le Lausanne-sport Athlétisme écrit ceci sur son site internet: *"Enfin pour notre club, le Lausanne-Sports Athlétisme, la destruction de la Pontaise va nous désigner comme étant les grands perdants de cette immense mutation du quartier de la Pontaise. Actuellement il est dit que nous délogions de l'autre côté de la route des Plaines-du-Loup, au stade des Marronniers où les vétustes installations subiraient de lourds changements avec la transformation de la piste de 360 m. en cendrée à quatre couloirs en une piste réglementaire de 400 m. en tartan à quatre ou six couloirs. Nous allons donc perdre le "bijou athlétique" à huit couloirs de la Pontaise; et dans la foulée, qu'advient-il de la piste couverte de 50 m., de notre salle de musculation ou encore de notre Club-House? Y aura-t-il des installations pour l'athlétisme dans le futur centre omnisports? Beaucoup de questions, mais peu de réponses à l'heure actuelle. Une chose est sûre: les Autorités Lausannoises, dont M. Vuilleumier en personne, nous ont promis que des discussions auraient lieu à ce sujet. L'avenir de notre club semble incertain et dépendra de cette importante mutation du quartier de la Pontaise."*

Qu'en est-il maintenant ?

Réponse : Pour que les discussions annoncées puissent avoir lieu, il faut que les intentions de la Municipalité (le préavis) soient validées par le Conseil communal. On peut cependant rappeler que les intentions proposées dans Métamorphose ne prévoient d'enlever de la Pontaise que le stade régional, alors que toutes les autres installations sportives seront conservées, voire renforcées en ce qui concerne l'athlétisme.

8) ENERGIE/ZONE DE VERDURE/PARCS

Dans le projet "Métamorphose" on ne lit pas grand-chose sur les parcs urbains. Ceci est également valable pour tous les projets en cours. Place est faite aux habitations en grand nombre afin d'atteindre le but fixé de 3000 logements supplémentaires.

Ne pensez-vous pas que les parcs urbains sont également les garants de la qualité de vie en ville et devraient avoir leur place dans les quartiers ?

Réponse : Des parcs et zones de verdure font partie des équipements publics annoncés et qui trouvent naturellement place dans les quartiers.

Quelle place auront-ils dans les projets en cours ?

Réponse : C'est la démarche participative qui le déterminera.

Avez-vous défini des zones sur lesquelles des parcs pourraient voir le jour ?

Réponse : Idem.

Il existe une centrale photovoltaïque de 65 kW sur le toit du stade de la Pontaise.

NOUVELLES DONNÉES TECHNIQUES / MESURES CERTIFIÉES :

Installation photovoltaïque
Puissance nominale: 65 kW
Production annuelle: 63'000 kWh/a

Capteurs thermiques
Surface: 48 m²
Production annuelle: 23'000 kWh/a

Contrôles et gestion à distance
La centrale solaire de la Pontaise fonctionne à pleine satisfaction et délivre depuis 1995 630'000 kWh de courant solaire et 230'000 kWh d'énergie solaire thermique à la ville de Lausanne.

Dès lors cette centrale a permis de réduire les émissions de CO₂ de 510'000 kg grâce au courant solaire (63'000 x 3 x 2,7 Euromix) et de 89'700 kg grâce à la production d'énergie thermique solaire (23'000 x 3 x 1,3) en comparaison d'une production par le mazout.

Une réduction d'émissions de près de 600'000 kg de CO₂ sur la ville de Lausanne grâce à la seule centrale de la Pontaise.

Qu'en adviendra-t-il lors de la destruction du stade ?

Réponse : Cette question sera étudiée dans le cadre du projet.



9) CONSULTATIONS/PARTICIPATIONS

"Métamorphose" a été lancé avec une seule alternative possible: le stade au sud, les habitations au nord. Beaucoup de voix provenant de toutes parts attaquent l'inflexibilité dont vous faites preuve au sujet des emplacements prévus pour le stade et l'éco-quartier.

Ne pensez-vous pas que cette rigidité dans le choix imposé risque de faire capoter tout le projet ?

Réponse : La Municipalité demande de pouvoir étudier une hypothèse. C'est ce qu'exprime une intention. Et c'est son rôle.

Etes-vous sûr que la population accepte votre point de vue ?

Réponse : Par le jeu démocratique et la démarche participative, la population peut faire valoir son point de vue.

Redoutez-vous un référendum sur ce sujet ?

Réponse : Non. Elue démocratiquement, la Municipalité n'a à craindre aucune mise en œuvre de processus démocratique.

En précisant d'emblée que les emplacements choisis sont "non-négociables" la Municipalité crée une fracture entre le nord et le sud.

Quelle est la **VERITABLE** raison de ce choix ?

Réponse : Il n'y a pas d'intention cachée, contrairement à ce que suggère la question.

En supprimant le stade au nord ne pensez-vous pas enlever la substantielle moelle dont ce quartier profite ?

Réponse : Des réponses ont déjà été données à cette question.

Ce n'est un secret pour personne les investisseurs potentiels ne sont pas nombreux pour ce genre d'infrastructure. En Suisse ils sont connus du grand public et les commerces y attendant sont souvent les mêmes.

Le groupe HRS (Hauser Rutishauser Suter SA) serait-il sur les rangs?

Réponse : Il faut le demander à ce groupe.

La Municipalité soutient que l'investisseur et les commerces attendant au nouveau stade seront choisis en fonction de critères écologiques.

En avez-vous vraiment les moyens ?

Réponse : C'est la comparaison des offres qui permettra de choisir le meilleur profil. La Municipalité sera libre dans l'exercice de ce choix.

Toutes les associations sportives auraient été contactées dans le cadre du projet "Métamorphose".

Les clubs/associations de natation ont-ils été contactés et lesquels ?

Réponse : Les clubs et associations de sports concernés par le projet Métamorphose ont été et/ou seront consultés en temps voulu.